



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 11 MAI 2026

Nombre de conseillers : 30
- Présent(e)s : 23
- Pouvoirs : 4
- Excusé(e)s : 2
- Absent(e)s non excusé(e)s : 1

L'an deux mil vingt-six, le 11 mai, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 30 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 au Foyer rural à Ternay, sous la présidence de Madame la Présidente, Mireille BONNEFOY.
Secrétaire : Mme Nathalie PANSIOT

Présent(e)s : Mmes et MM, Nicolas VARIGNY, Evelyne GAUTHIER (Chaponnay), Christelle REMY, Jean François AYMARD, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Christian GAMET, Laura LARANJEIRA BERNARD (Communay), Alexandre DESCOLLONGES (Marennes), Arnaud DELEU, Mathieu DUSSERT-BRESSON, Alexis GAILLARDIN, Noémie PROST-PICAZO, Franck SLAWINSKI (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Josiane RANN, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD, Nathalie PANSIOT (Simandres), Patrice LAVERLOCHERE, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Catherine DESCHANEL, Thierry DESCHANEL, Xavier POCHON (Ternay)

Pouvoirs : Mme Lauredana JACQUET (Chaponnay) a donné pouvoir à Mme Evelyne GAUTHIER (Chaponnay)
M. Pascal CREPIEUX (Chaponnay) a donné pouvoir à M. Nicolas VARIGNY (Chaponnay)
M. Laurent BICARD (Chaponnay) a donné pouvoir à M. Alexandre DESCOLLONGES (Marennes)
Mme Blandine BOST (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Noémie PROST-PICAZO (St Symphorien d'Ozon)

Excusés : Mme Sandra BULLION (Marennes)
M. Mattia SCOTTI (Ternay)

Absent(e)s non excusé(e)s : Mme Geneviève GLEYNAT (St Symphorien d'Ozon)

N°2026-74- 5.7.4
11/05/2026

Création des commissions thématiques permanentes de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon

Mireille BONNEFOY, Présidente, rappelle à l'assemblée que :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-1, L.2121-22 et L.5211-40-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2026-03-13-00040 du 19 mars 2026 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Vu les bureaux communautaires des 20 et 27 avril 2026 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Considérant que les commissions respecteront l'expression pluraliste des élus de l'assemblée communautaire.

Considérant que lorsqu'un EPCI à fiscalité propre forme une commission dans les conditions prévues à l'article L.2121.22, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon les modalités qu'il détermine.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer les 9 commissions thématiques permanentes suivantes :
 - Finances
 - Voirie et infrastructures
 - Développement économique, emploi et information jeunesse
 - Adaptation environnementale et agriculture
 - Bâtiments et gestion énergétique
 - Culture
 - Tourisme
 - Mutualisation
 - Mobilités et intermodalité

- **DECIDE** que les conseillers municipaux des communes membres de la CCPO peuvent siéger au sein de ces commissions.

Télétransmise en Préfecture le **18 MAI 2026**
Affichée le
Certifiée exécutoire le **18 MAI 2026**

Pour extrait conforme au registre,
Mireille BONNEFOY
Présidente

